

# FICHE THÉMATIQUE FORMATION

## Rappel des défis pour la France

**Le renforcement des compétences de la population active reste un enjeu majeur de l'amélioration de la situation de l'emploi.**

Comme précisé dans les recommandations pays adressées à la France, l'inadéquation des compétences est l'un des principaux freins à l'emploi. Le niveau des compétences requises sur le marché du travail augmente comme dans les autres économies avancées (la part de professions hautement qualifiées dans l'emploi total augmente progressivement de 40,6 % en 2009 à 46,6 % en 2018 tandis que le niveau de qualification de la population en âge de travailler s'améliore, réduisant l'écart entre le niveau de qualification des salariés et leur niveau de compétences attendu).

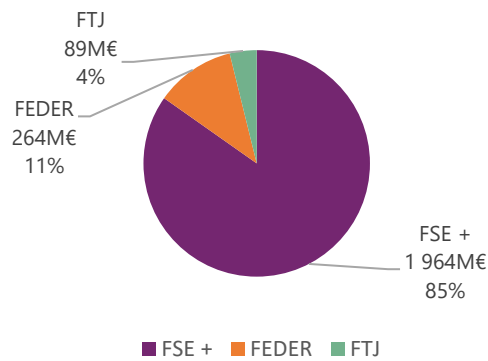
Cela confirme la nécessité de soutenir les politiques actives de l'emploi et l'accès à l'emploi des travailleurs les moins qualifiés, ainsi que la mise à niveau des compétences des travailleurs moyennement qualifiés. Ce diagnostic fait écho aux recommandations émises par la Commission européenne dans le rapport pays 2019 pour la France de prioriser le développement des compétences lors de la formation initiale en renforçant l'apprentissage et la réussite éducative et la formation tout au long de la vie.

En France, la stratégie des différents programmes via le FSE+ a donc pour but de renforcer les compétences de la population pour améliorer l'adaptation au changement des actifs. Cette adaptation des compétences s'inscrit dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels.

## Panorama physique et financier

- **A titre indicatif les programmes régionaux alloueraient 1,6 Milliard d'€ de FSE+ / FEDER**
- **A titre indicatif les programmes nationaux alloueraient 656 Millions d'€ de FSE+ / FTJ**

*Répartition par fonds FSE+, FEDER et FTJ dans le cadre de la programmation 2021-2027*



## Principales orientations et spécificités régionales

Les autorités de gestion nationales et régionales ont l'opportunité de recourir aux fonds européens afin d'améliorer l'accès à la formation (initiale ou continue) ou la création, rénovation et agrandissement des infrastructures d'éducation.

Les interventions en la matière pourront être mises en œuvre sur l'intégralité du territoire national. Aucune zone n'est exclue sur le volet éducation et formation. Certains programmes ont également décidé de cibler l'insertion des jeunes, l'insertion professionnelle et inclusion sociale (accès à la formation pour les jeunes éloignés géographiquement, structuration et développement de l'offre d'information et d'orientation).

### Couverture et ciblage territoriale

La question de l'éducation et de la formation fait l'objet d'une concentration thématique particulière. Quelques actions relevant de la thématique peuvent également se retrouver dans d'autres thèmes (*Insertion des jeunes* et *Insertion professionnelle et inclusion sociale*) en fonction des choix de domaine d'intervention.

Tous les programmes ont fléché sur cette thématique toujours un montant significatif de l'OS4.

Les régions d'outre-mer ont toutes également inséré dans leur programme, en mobilisant le FEDER pour la création, rénovation et/ou agrandissement d'infrastructures d'éducation et de formation.

### Mesures privilégiées

Concernant le FSE+, le programme national vise en premier lieu la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire (*cf. Fiche décrochage scolaire*) sur les actions suivantes :

- Actions visant à favoriser l'accès à l'éducation et sa continuité effective (lutte contre le décrochage scolaire et universitaire)
- Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants
- Actions visant à favoriser la réussite des apprentis et alternants (de moins de 30 ans)

La ligne de partage Etat/Région ont été établie en se fondant sur des critères thématiques (ex. raccrochage / décrochage) et/ou relatifs au niveau scolaire (ex. école primaire et secondaire / universitaire). A noter qu'en Bretagne, seul le programme national FSE+ accompagnera les projets relevant de cette thématique. De plus, seul le programme FEDER-FSE+ Ile-de-France soutiendra les projets de décrochage scolaire.

Le programme national s'attache également à financer la formation professionnelle des salariés notamment des salariés en cours de reclassement ou en transition professionnelle (dont des actions spécifiques visant à accompagner et former les salariés licenciés économiques), ou bénéficiant le moins de formation.

Le programme national FSE+ cible également les formations en apprentissage (via le développement et la promotion de l'apprentissage, de la valorisation de la voie professionnelle et d'aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage cf. *Fiche apprentissage*).

Des actions spécifiques portant sur le renforcement des capacités des équipes éducatives pouvant comprendre :

- Des actions de formation visant à renforcer les capacités d'accompagnement de publics nécessitant un accompagnement adapté
- De l'ingénierie de formation et le soutien à l'innovation pédagogique
- Le soutien à la mobilité européenne et internationale des enseignants et/ou des formateurs (en complémentarité avec Erasmus +)

Les territoires de Mayotte et de Saint Martin sont également spécifiquement ciblés à travers des actions visant à favoriser la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Le territoire de Mayotte est également accompagné pour financer des formations à des personnels paramédicaux afin de renforcer son offre de soins et combler le retard de densité en personnels.

Au niveau régional, les programmes ciblent plusieurs sujets autour de la formation allant de l'orientation au financement direct de formation. Il s'agit de :

- Orientation et promotion des métiers (outils numériques, événements, communication). Par exemple en Centre-Val de Loire avec la mise en avant de la marque « Orientation Centre-Val de Loire »
- Accompagnement des scolaires / étudiants fragilisés (Lutte contre le décrochage scolaire et universitaire). La région Ile-de-France fait focus particulier sur la lutte contre le décrochage scolaire et la formation des jeunes (en lieu et place du programme national FSE+) mais d'autres régions mettent en place également des actions contre le décrochage scolaire (Normandie, Occitanie, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine...)
- Formation, pré-apprentissage, apprentissage (financement essentiellement de dispositifs d'orientation) et de remise en formation à destination des jeunes décrocheurs, formations de remise à niveau, écoles de la seconde chance (E2C), Remobilisation des jeunes et la préparation à la formation et à la qualification

- Formations qualifiantes (certificat, titre, diplôme), dans tous secteurs d'activités des personnes en recherche d'emploi
- Mobilité hors territoire comme voie d'accès à certaines formations
- Valorisation de la mise en place du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). Par exemple en Corse via la mise en place de Points d'information territoriale sur la validation des acquis de l'expérience (PIT VAE) (AURA et Corse)
- Tiers lieux de compétences (plateaux techniques modernisés, salles de formations digitalisées et espaces d'accueil et de coworking), plateformes de Learning Management System, Professionnalisation, digitalisation de l'offre de formation professionnelle, nouvelles pédagogies d'apprentissage

Concernant le FEDER, les mesures envisagées, principalement au titre des programmes FEDER-FSE+ des régions ultra-marines concernent les volets d'intervention suivants :

- Soutien aux établissements scolaires du secondaire
  - Le programme Guyane soutiendra la construction, la réhabilitation et rénovation de collèges et lycées pour faire face aux enjeux de la croissance démographique du territoire
  - Le programme Guadeloupe allouera une partie du fond pour réduire la vulnérabilité sismique des bâtiments et assurer le confortement parasismique
- Soutien aux établissements de formation professionnelle, plateaux techniques et plateforme (création, amélioration extension d'infrastructures)
- Financement d'équipements pour les établissements de formation professionnelle
- Soutien à la numérisation des formations et des équipements
- Assurer la mise en accessibilité au public à mobilité réduite

Concernant le FTJ, les mesures envisagées se rattachent à cinq volets d'intervention :

1. Formation et montée en compétence des salariés en lien avec la décarbonation des processus de production et la transformation de leur secteur
2. Financement de l'accompagnement et formation des salariés licenciés des secteurs en déclin et en transformation
3. Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification
4. Investissement dans les capacités des organismes de formation et le développement des compétences
5. Formation dans les secteurs en transformation et de diversification des demandeurs d'emploi

#### Porteurs de projets

Les bénéficiaires directs des aides sont des centres de formations, établissements scolaires, établissements d'enseignement supérieur, OPCO, collectivités, associations, entreprises, établissements publics locaux d'enseignement, services directs et déconcentrés du Rectorat et des Inspections d'Académie

#### Bénéficiaires finaux

La majorité des publics ciblés sont les jeunes (en priorité), publics fragiles, personnes éloignées du marché du travail, étudiants précaires, salariés, les demandeurs d'emploi.

### Objectifs visés

199 000 personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants et 80 000 salariés licenciés économiques formés d'ici 2029 (1 programme national)

262 135 demandeurs d'emploi ou inactifs participants à une formation d'ici 2029 (14 programmes)

Plus de 256 000 jeunes participant à une action de prévention ou de lutte contre le décrochage scolaire (7 programmes)

Plus de 23 000 enseignants formés d'ici 2029 (1 programme)

## Éléments clés de mise en œuvre

### Les barèmes standards, outils privilégiés des régions pour la formation

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Guadeloupe, Ile de France, Normandie et Réunion ont décidé de mettre en place des barèmes standards de coûts unitaires ; d'autres programmes mènent une réflexion qui se concrétisera courant 2023/2024.

- AURA : 4 barèmes standards de coûts unitaires destinés à la formation (dans tels que le BTP, l'informatique, le travail social et activités récréatives, le transport, etc...)
- Guadeloupe : Barème standard de coûts unitaires destinés à la formation professionnelle
- IDF : Barèmes standards de coût unitaire (par élève) destinés à la lutte contre le décrochage scolaire (action ponctuelle, accompagnement renforcé et classes renforcées)
- Normandie : Barème standard de coûts unitaires pour favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi via des formations "préparatoires" et des formations qualifiantes et certifiantes
- Réunion : Barème standard de coûts unitaires destinés à la formation professionnelle limité aux formations certifiantes ou qualifiantes.